

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2025-2026

NOM* :

Prénom* :

Sexe* : ☐ Féminin ☐ Masculin Date de naissance* :

Adresse* :

.....

Téléphone* :

E-mail* :

Si l'adhérent est mineur ou sous protection juridique	
Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM* :	NOM* :
Prénom* :	Prénom* :
Profession** :	Profession** :
Tél* :	Tél* :
Email* :	Email* :
.....	

Personne à contacter en cas d'urgence (si différente des représentants légaux) :

NOM* : Prénom* :

Téléphone* :

E-mail* :

**Adhère ou renouvelle son adhésion à l'association
« L'ÉTRIER DE CAHORS-BÉGOUX »**

Adresse du siège : La Bouriette - Chemin de l'Etrier de Bégoux – 46000 CAHORS
N° SIRET : 399 789 916 00018 – N° de TVA intracommunautaire : FR 68 399 789 916 - Code APE/NAF : 9312 Z – N° RNA : W461001945
Création déclarée en Préfecture le 6 février 1964 et publiée au JO le 21 février 1964

* Champ obligatoire

** Si vous êtes intéressé pour sponsoriser l'Etrier, n'hésitez pas à nous contacter.

Article 1^{er} : Validité

L'adhésion est valable pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Article 2 : Cotisation

La validité de l'adhésion est conditionnée au paiement d'une cotisation annuelle à l'association. Son montant fait l'objet d'un affichage. Le centre équestre peut autoriser l'adhérent à payer en plusieurs fois, sans frais.

Article 3 : Engagement en cas de souscription d'une formule avec abonnement

La souscription d'un forfait d'heures trimestriel (12, 16 ou 18 heures) constitue un abonnement liant l'adhérent pour tout le trimestre correspondant. Le prix doit être acquitté pour tout le trimestre et aucun remboursement ne sera effectué si les heures d'équitation achetées ne sont pas consommées. La souscription se matérialise de plein droit par le simple paiement (total ou partiel) du forfait.

Article 4 : Respect des Statuts et du Règlement Intérieur

L'adhérent s'engage à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association. Il reconnaît avoir pris connaissance de ces documents et avoir été informé qu'ils sont mis à disposition dans les locaux de l'association (affichage sur le panneau devant le bureau).

Article 5 : Licence FFE/FFSA

L'adhérent accepte que l'association souscrive pour son compte une licence pratiquant auprès de la Fédération française d'équitation (FFE). Pour les personnes concernées par le sport adapté, la licence pourra être souscrite auprès de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA). Il s'engage à verser à l'association le montant du prix fixé par la FFE/FFSA à ce titre.

Article 6 : Assurance

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident comprises avec la licence FFE et accepte de souscrire ces garanties.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que les cavaliers adhérents sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite par l'association, mais que, en revanche, l'association n'a souscrit aucun contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels que pourraient subir les cavaliers.

L'adhérent reconnaît avoir été informé de l'intérêt de souscrire, de sa propre initiative, des garanties complémentaires payantes en addition des garanties de bases comprises avec la licence FFE, de la différence d'indemnisation substantielle pouvant en découler, ainsi que des modalités lui permettant de souscrire ces garanties complémentaires.

Article 7 : Gestion des données personnelles

Dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les données personnelles de l'adhérent recueillies par l'association font l'objet d'un traitement par celle-ci. Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'adhésion sont traitées par l'association pour les besoins de gestion des activités, de la licence FFE et de la vie associative. La politique de confidentialité complète, incluant les finalités, bases légales, durées de conservation, destinataires et droits des personnes, est consultable à tout moment sur notre site internet : www.etriercahorsbegoux.com

En signant ce bulletin, l'adhérent (ou son représentant légal) reconnaît avoir été informé(e) des modalités de traitement de ses données personnelles.

Article 8 : Droit à l'image

☐ J'autorise

☐ J'interdis

la captation, la communication, la diffusion, la représentation, la publication, la modification et la reproduction des photographies et vidéos faisant apparaître, en tant que sujet principal reconnaissable, mon image / l'image de l'adhérent dont je suis représentant légal, et ce dans le cadre de l'information et de la promotion de l'association, pour tous pays, sans contrepartie financière, par l'association ou par des tiers, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction et sur les supports suivants : flyers, affiches, banderoles, pancartes, cartes de vœux, journaux de presse et autres périodiques, livres, catalogues, brochures, dossiers de presse, papeterie et autres objets publicitaires, sites Internet, réseaux sociaux, programmes télévisés, disques durs, clés USB et DVD.

Article 9 : Communication des événements de l'association

☐ J'autorise

☐ J'interdis

l'association à m'envoyer des informations concernant les activités principales qu'elle organise (événements, actualités, appels à bénévoles), jusqu'à 5 ans après la fin de mon adhésion.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent (ou de ses représentants légaux le cas échéant) :

Dessin obligatoire